



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

N° : 2021-053
OBJET : Approbation du rapport de gestion 2020 de la SPL Segapal et quitus aux administrateurs

Date de la convocation : **Jeudi 23 septembre 2021**

Secrétaire de Séance : **Mme POMMAZ**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois du mois de septembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu à la salle des fêtes de la salle de Saint-Maurice-de-Beynost en raison des mesures sanitaires et de distanciation physique.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 20	en droits de vote	: 64,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote	: 20
	Votant·e·s : 24	en droits de vote	: 84,5

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 10
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5

LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DECINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir :

M. Vieira à Mme Creuze

M. Gomez à M. Fischer

Mme Dehan à M. Athanaze

Mme Groperrin à M. Athanaze

Madame la Présidente expose,

Le SYMALIM est actionnaire de la SPL Gestion des espaces publics du Rhône Amont, à ce titre nous sommes représentés à leur conseil d'administration.

Il convient donc que nous soumettions à notre organe délibérant, son rapport annuel qui doit permettre de nous prononcer sur l'action de nos représentants au sein de la SPL et sur les missions de cette dernière.

La SEM Segapal a été créée en 1979 afin de gérer le Grand Parc Miribel Jonage. La SPL a pris le nom de « Société de gestion des espaces publics du Rhône Amont », son nom commercial reste Segapal.

Pour mémoire, ont siégé à notre conseil d'administration au titre du SYMALIM pour l'exercice 2020 suite à leurs désignations lors du comité syndical du 17 septembre 2020 :

- | | |
|----------------------------|-------------------------------|
| - Monsieur Pierre ATHANAZE | - Monsieur Christophe QUINIOU |
| - Monsieur Gautier CHAPUIS | - Monsieur Jean-Claude RAY |
| - Monsieur Stéphane GOMEZ | - Madame Anne REVEYRAND |
| - Monsieur Pierre GOUBET | - Monsieur André VINCENT |
| - Madame Valérie POMMAZ | |

Le Président de la SPL est Monsieur Issam BENZEGHIBA, il est entouré de 4 vice-président-e-s : Madame Nathalie DESCOURS, Madame Valérie POMMAZ, Madame Anne REVEYRAND et Monsieur Jean-Claude RAY. Le Directeur Général est Monsieur Guillaume MAURY.

Cette société d'économie mixte s'est transformée en Société Publique Locale le 29 juin 2012. Une SPL est une société détenue à 100% par des collectivités territoriales. Elle revêt la forme d'une société anonyme. Les SPL exercent leurs activités exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur leurs territoires.

Le capital de la SPL a été porté de 670 000 € à 699 949 € en 2016. Le capital est réparti entre 20 actionnaires. 18 administrateurs siègent au conseil d'administration.

Une assemblée spéciale réunit les actionnaires dont la part du capital ne leur permet pas d'être directement représentés au Conseil d'Administration. Deux membres de cette assemblée sont nommés au Conseil d'Administration.

Afin d'organiser au mieux les conditions d'exercice d'un contrôle analogue comparable à celui que les collectivités exerceraient sur leur propre service, il a été convenu par le conseil d'administration de la mise en place d'un Comité d'Orientation et de Suivi (COS). Ce comité est un chargé de travailler sur des sujets tels que le suivi financier ou encore le suivi des opérations de la SPL afin de renforcer le contrôle analogue.

De même un guide des procédures a été institué avec, entre autres, la création d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le Comité Social et Economique (CSE) se réunit tous les mois et la Commission Santé Sécurité et Condition de Travail (CSSCT) tous les trimestres. En 2020, l'assemblée spéciale s'est réunie 3 fois – 03 mars, 05 octobre et 04 décembre - et le conseil d'administration s'est réuni 3 fois – 06 mars, 12 octobre et 07 décembre.

La SPL Segapal emploie 70 salariés permanents, jusqu'à 120 en haute saison, répartis-en 4 services opérationnels :

- Gestion des espaces naturels et surveillance,
- Gestion des infrastructures et du patrimoine,
- Développement et exploitation (base de loisirs, centre de pédagogie de l'environnement, événementiel),
- Restauration du fleuve Rhône

A cela s'ajoutent des services supports (administratif, financier, RH).

L'organisation est structurée autour de 8 pôles de compétences :

- Pédagogie de l'environnement
- Gestion et surveillance des espaces naturels et agricoles
- Animations et événements
- Accueil du public et gestion d'ERP
- Eau
- Aménagements et travaux
- Études
- Fonction

Les missions confiées à la SPL Segapal

- La mission principale concerne la gestion et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage.

Dans le cadre d'une Délégation de Service Public confiée par le Symalim, la Segapal réalise quatre missions essentielles en lien direct avec les vocations du site du Grand Parc de Miribel Jonage :

- Préservation de la ressource en eau potable
- Régulation des crues
- Préservation et la valorisation du patrimoine naturel
- Développement des loisirs de plein air

La Segapal gère une base de loisirs (L'atôl') et un centre pédagogique dédié à l'environnement (L'îloz').

La Segapal intègre dans la réalisation de ses missions :

- La proximité du parc avec des zones urbaines sensibles,
- Le développement d'activités économiques sur son périmètre,
- La maîtrise d'ouvrage déléguée des études et travaux réalisés sur le parc.
- La gestion de nombreuses concessions d'occupation du domaine public du Symalim

De 2001 jusqu'à fin 2018, la SPL Segapal intervenait comme régisseur intéressé du SYMALIM. Depuis le 1er janvier 2019, cette mission se déroule dans le cadre d'une DSP. L'année 2020, 2ème année de la DSP devait être une année de consolidation de cette mission, mais la pandémie COVID19 a bouleversé l'ensemble des prévisions budgétaires. Dans ce contexte, la SPL Segapal a su faire preuve d'agilité et de réactivité pour face aux fortes fluctuations de l'activité. Étant donné sa nature, la SPL Segapal a pu utiliser certains dispositifs comme l'activité partielle (chômage partiel) afin de préserver l'emploi et de limiter les conséquences économiques sur l'entreprise.

Les principales recettes sont pour l'exercice 2020 : 1 709 K€ en activités, 3 390 K€ de subvention Symalim, 332 K€ de subvention autres. Les principales dépenses sont 3 054 K€ de personnel, 181 K€ d'achats, 713 K€ d'entretien, 832 K€ de prestations, 176 K€ de fluides.

Les recettes de la base de loisirs de L'atol' et de L'îloz' s'élèvent à 831k€ soit une baisse de 445 k€. Cette baisse importante est liée principalement au contexte sanitaire. La base de loisir (L'atol') a été partiellement fermée ou fermée pendant 4 mois. Cette baisse concerne principalement les entrées plage (- 66k€) et les groupes entreprises.

Le SYMALIM confie aussi à la SPL SEGAPAL une maîtrise d'ouvrage déléguée pour ses travaux et études

- La SPL a effectué 8 autres missions, hors DSP, pour un montant total HT de 340 k€

Missions	Collectivités	CA
Divers travaux	Mairie de Jons	13 k€
Entretien Biezin	Métropole de Lyon	191 k€
Brigade Equestre	Ville de Vaulx en Velin	84k€
Brigade Equestre	Ville de Meyzieu	11 k€
A.M.O.	CCMP	23 k€
Surveillance delta Neyron	Métropole de Lyon	14 k€
Divers travaux	Mairie de Vilette d'Anthon	3 k€
Divers travaux	Mairie d'Anthon	3 k€
Total		340 K€

Les comptes de la Segapal

Le compte de résultat 2020 de la SEGAPAL s'établit à 5 644 k€ en charges et à 5 593 k€ en produits, pour un résultat net de -51k€. A noter qu'il s'agit de la première année depuis 2004 que la société affiche un résultat négatif.

Le résultat d'exploitation s'élève à - 113 k€.

Ce résultat déficitaire d'exploitation prenant en compte l'activité courante de la société pour cet exercice indique que les charges de l'exercice s'élèvent à 5 633K€ pour seulement 5 520K€ de produits.

Ce résultat est amélioré par un résultat positif des opérations exceptionnelles de 62K€ qui permet d'obtenir un déficit de 51K€.

Monsieur Benzeghiba ne prend pas part au vote.
Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention soit 4 DVD)),

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de cette synthèse du rapport de gestion 2020 dont l'intégralité est disponible auprès de la SPL SEGAPAL
- **DONNE QUITUS** aux administrateurs représentants du Symalim, sur les missions et activités de la SPL Segapal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

